

MARDI 28 NOVEMBRE 2023

TABLE RONDE

DOSSIER DE PRESSE

Comment sécuriser les parcours entrepreneuriaux dans un monde “en transition” ?

CONTACT PRESSE : Patricia Gombert - 06 08 98 28 59



Coopératives d'activités et d'emplois des Hauts de France
Entreprendre autrement localement

Entreprendre dans une coopérative, ça veut dire tellement de choses ! Ça veut dire ne pas entreprendre seul, ça veut dire découvrir des coopérations avec d'autres, ça veut dire pouvoir partager quand j'ai des difficultés...

—

(Benoît, directeur de CAE)

1 - La table ronde du 28 novembre.....	3
Pourquoi cet événement ?.....	3
Intention de l'événement.....	3
Programme de la table-ronde.....	4
2 - Découvrir Hauts les Coop !.....	5
Qui sommes-nous ?.....	5
Qu'est-ce qu'une CAE ?.....	5
Les objectifs du collectif Hauts les Coop.....	6
Des valeurs fortes pour un entrepreneuriat innovant.....	6
3 - Découvrir les 8 CAE des Hauts de France.....	7
Les 8 membres du réseau Hauts les Coop.....	7
4 - Découvrir les avantages des CAE.....	10
La CAE pour entreprendre protégé.....	10
La CAE pour redonner du sens à son travail.....	12
Les CAE pour coopérer.....	13
Les CAE pour entreprendre pas à pas.....	15
Les CAE pour entreprendre en toute agilité.....	16
5 - Parcours d'entrepreneur·e.....	18
Tiphaine Fatou - Les Herbes folles.....	18
Nicolas Devaux / L'Échappée / CAE Tilt!.....	20
Contact Presse.....	23
Partenaires :.....	23



1 - La table ronde du 28 novembre

Le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire est un temps annuel se déroulant au mois de novembre qui donne l'opportunité de découvrir l'ESS et de comprendre ce que cette forme d'économie peut apporter à notre société en pleine transition.

Pourquoi cet événement ?

Pour faire entendre la voix commune des CAE, Hauts les Coop ! a voulu animer un **temps de réflexion et d'échange** sur l'entrepreneuriat aujourd'hui.

Il était important d'inscrire ce temps dans **l'écosystème de la création d'activité**, en cohérence et en partenariat avec quelques-uns de ses acteurs majeurs : la CCI, le Pôle Emploi et la Maison des entrepreneurs portée par la Région Hauts-de-France.

En 2022, le nombre d'entreprises créées en France a dépassé le record historique d'un million (selon l'Insee) ? Les microentreprises occupent notamment une place majeure dans cet essor entrepreneurial avec **61% des créations**. Pourtant, derrière le record, il existe aussi un autre chiffre en hausse : celui des entreprises faisant **faillite**.

Dès lors, une question commune est rapidement apparue : **Comment sécuriser les parcours entrepreneuriaux dans un monde "en transition" ?**

Intention de l'événement

Le temps d'une rencontre découvrez **des dispositifs innovants**, mais parfois encore méconnus qui permettent de développer des activités économiques en alliant liberté, sécurité et accompagnement.

Pour les acteurs de l'accompagnement de carrière, il s'agira d'envisager les **complémentarités des approches** afin de construire de nouvelles coopérations.

Ensemble, échangeons pour **favoriser la création d'activités à la fois pérennes et porteuses de sens** en région Hauts-de-France !

Programme de la table-ronde

28 novembre 2023 de **18h à 20h** en présence de :

- Philippe Beauchamps, **Région Hauts-de-France**
Vice Président de la Région en charge des entreprises, de l'emploi et de la formation
- Aurélie Vermesse, présidente **CCI Grand-Lille**
- Aurélie Camier, **Pôle Emploi**
Directrice - Pôle emploi Watrelos
- Émilie Lecourtois, directrice générale de la **CAE Grands Ensemble**,
membre de Hauts les Coop!
- Pierre Thomas, Président de l'**Union Régionale des Sociétés Coopératives**

Les échanges seront complétés par les témoignages des entrepreneur-es :

- **Nicolas Devaux**, L'échappée - Mécanique et services vélo au sein de la *CAE Tilt!*
- **Tiphaine Fatou**, animatrice d'ateliers de sensibilisation alimentation durable et zéro déchet

→ *Retrouvez le portrait des témoins en fin de dossier.*

L'événement est soutenu par l'URSCOP et la CCI Région Hauts-de-France.

Consultante, livreur à vélo, graphiste, masseuse, charpentier, formatrice, céramiste, traiteur, facilitateur, couturière, journaliste, sophrologue, photographe, esthéticienne, architecte, couvreur, fabricante de biscuits, coach, peintre aérosol, nutritionniste, maçon, conseiller RH, coiffeuse, naturopathe, vidéaste, développeur, designer, rédactrice, réparateur de vélo, prof de yoga, ingénieur, couturière...
Savez-vous que ces différents métiers (et tant d'autres encore) ont un point commun ?

→ Ils sont tous exercés de manière indépendante par des entrepreneur-es salarié-es dans les CAE des Hauts-de-France !

2 - Découvrir Hauts les Coop !

Qui sommes-nous ?

Hauts les Coop est un collectif qui réunit les acteurs de **huit CAE** de la région des **Hauts de France**. Notre objectif est de défendre les valeurs et l'esprit de **l'entrepreneuriat coopératif** en travaillant à sa visibilité, en mutualisant nos ressources et en favorisant les échanges.

Le collectif est soutenu par l'Union régionale des Scop et des Scic Hauts de France.

Qu'est-ce qu'une CAE ?

Une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) est une structure inscrite dans l'économie sociale et solidaire (ESS).

Ces coopératives donnent la possibilité à des **entrepreneur·es indépendant·es** de créer et développer leur activité dans un **cadre collectif** offrant une multitude de **services** (accompagnement, outils partagés, agréments et certifications mutualisés, etc.) ainsi que la possibilité de se salarier... tout en restant autonome !

Être entrepreneur·e salarié·e c'est créer son activité dans un cadre administratif, juridique et comptable mutualisé mais libéré de toute relation de subordination, tout en bénéficiant de la protection sociale offerte à tout·e salarié·e par le régime général.

En France (chiffres cumulé 2022)

- 155 CAE
- 12 000 entrepreneur·es
- 289 millions d'euros de CA
- 4 400 entrepreneur·es
sociétaires de leur CAE

→ Pour en savoir plus : www.les-cae.coop

Hauts les Coop! (cumulé)

- 8 CAE
- 840 entrepreneur.es
- 15 millions d'euros de CA
- 1001 métiers !



Les objectifs du collectif Hauts les Coop

Si les 8 CAE de la région Hauts-de-France se sont réunies, c'est avant tout pour :

1. Faire connaître et rayonner le modèle de l'entrepreneuriat coopératif dans notre région
2. Mutualiser et développer les coopérations entre CAE pour gagner en notoriété et en impact
3. Accompagner et faire grandir les entrepreneurs en CAE et leurs projets, notamment par le développement de la coopération
4. Innover sur les territoires avec et pour les publics jeunes et/ou éloignés de l'emploi

Des valeurs fortes pour un entrepreneuriat innovant

- **Autonomie et liberté** : chaque entrepreneur·e mène son projet comme bon lui semble, au rythme qui lui convient, sans relation de subordination.
- **Coopération et solidarité** : membre d'un collectif, l'entrepreneur·e n'est pas seul·e face aux défis à relever dans le développement de son activité.
- **Mutualisation et partage** : services administratifs, juridiques et comptables, mais aussi bonnes pratiques, appels d'offres et clientèle peuvent être mis en commun.
- **Protection sociale** : sous contrat de travail, l'entrepreneur·e peut faire valoir les mêmes droits que tout·e salarié·e.
- **Accompagnement personnalisé** : accueil, conseil, ateliers et formations sont adaptés sur mesure et viennent soutenir la réussite des projets de chaque entrepreneur·e.
- **Gouvernance partagée** : dans leur structure, les entrepreneur·es peuvent contribuer aux orientations et participer aux décisions collectives.

J'ai compris très tôt que j'avais besoin de liberté dans ma manière de travailler. Mais je n'aime pas trop l'idée de self-made man ou woman qui fait tout toute seule. On vit en société et donc j'aime beaucoup cette idée de coopération que l'on trouve dans la coopérative.

—

Armelle, conseillère en communication au sein d'une CAE



3 - Découvrir les 8 CAE des Hauts de France

Généralistes ou spécialisées, avec des entrées par **territoire**, par **métier** ou encore en fonction d'**enjeux sociétaux** ou de **fonctionnements innovants**, les CAE des Hauts-de-France sont riches de leur diversité.

Les points communs entre toutes les CAE est de permettre à ses entrepreneur-es de bénéficier a minima :

- d'un accompagnement au développement de leur activité
- de services administratifs et financiers mutualisés
- de la protection sociale d'un-e salarié-e
- d'ateliers et/ou de formations communes
- de la force d'un réseau qui favorise l'entraide et les coopérations



Hauts les Coop! aux rencontres nationales de la fédération des CAE à Sète octobre 2023



Les 8 membres du réseau Hauts les Coop

Les généralistes :



CoopConnexion, située à Lens, est à la fois une coopérative d'entrepreneur·es, un **organisme de formation** certifié Qualiopi et un tiers-lieu équipé d'un **FabLab**.

→ Voir : coopconnexion.fr



CAE **généraliste** depuis 2006, GrandsEnsemble s'adresse à toutes celles et ceux qui souhaitent tester leur activité ou entreprendre en collectif dans un cadre sécurisé et mutualisé.

→ Voir : grandsensemble.org



Le Groop, CAE créée en 2020 dans le **Dunkerquois**, défend dur comme "faire" l'idée que l'entrepreneuriat n'est pas une course en solitaire. Au contraire, ce collectif d'entrepreneur·es s'allie autour d'une **vision commune** de coopération et de solidarité pour offrir l'autonomie et la liberté d'entreprendre au sein d'un collectif dynamique et passionné.

→ Voir : legroop.fr



Optéos est une coopérative **généraliste** experte dans l'accompagnement des entrepreneur·es de **l'innovation sociale et numérique**. Basée sur un **fonctionnement contributif**, transparent et agile, elle offre la possibilité à chacun·e de s'impliquer dans la gestion et la gouvernance partagée de la coopérative.

→ Voir : opteos.fr



Les spécialistes



CAE sœur de GrandsEnsemble **dédiée au service à la personne**, Alterna propose un cadre pour développer une activité en toute sécurité, en bénéficiant et faisant bénéficier les client-es des avantages financiers des services aux personnes, en mode coopératif.

→ Voir : grandsensemble.org



On est bien là est une coopérative d'entrepreneurs des **métiers de la communication** créé en 2019 pour penser la communication et le travail autrement. **inventer de nouvelles manières de travailler et faciliter les coopérations et la montée en compétence.**

→ Voir : onestbienla.coop



La raison d'être et d'agir de la coopérative TILT est d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives locales de **transition écologique** et de construire des écosystèmes socio-économiques à fort ancrage local, décarbonés, plus justes et protecteurs du vivant. TILT a pour perspective de **contribuer au développement soutenable et à la résilience des territoires.**

→ Voir : tilt.coop



Toerana Habitat, créé en 2013, est une coopérative **d'entrepreneur-es du bâtiment** qui réunit 100 entrepreneur-es engagé-es pour **l'écoconstruction et l'écorénovation.**

→ Voir : toerana-habitat.fr



4 - Découvrir les avantages des CAE

Le modèle de la CAE présente différents avantages, comme en témoignent volontiers les premier-es concerné-es.

La CAE pour entreprendre protégé

→ Réconcilier entrepreneuriat et salariat

Entrepreneur-e et salarié-e à la fois ? Alors que ces deux statuts sont souvent présentés comme opposés, il est en vérité tout à fait possible de les concilier. Au sein des CAE, les entrepreneur-es font le choix de la **protection sociale** en convertissant progressivement leur chiffre d'affaires en salaires dans le cadre de **contrats** à durée indéterminée (CDI).

Les membres des CAE restent cependant **autonomes** et sont seul-es aux commandes de leur activité. Il incombe à chacun-e de réaliser des prestations afin de générer son chiffre d'affaires et de développer son activité selon ses souhaits.

→ Cotiser pour ses droits sociaux

Lorsqu'ils ou elles se versent un salaire, les entrepreneur-es salarié-es en CAE cotisent au charges salariales et patronales. Dès lors, ces cotisations ouvrent **les mêmes droits** que ceux de tout-e salarié-e, notamment en termes de retraite, de congés, de formation et d'assurance chômage.

En cas de cessation d'activité, par exemple, le contrat de travail peut faire l'objet d'une **rupture conventionnelle** ouvrant droit à des indemnités auprès de Pôle Emploi, permettant à l'entrepreneur-e de rebondir au mieux.

→ Bénéficier de couvertures et d'avantages collectifs

Comme toute entreprise, les CAE se doivent de fournir des services à leurs membres, à commencer par une mutuelle, conformément aux obligations légales.

En fonction de la taille de la CAE, d'autres avantages peuvent exister : primes et prestations de l'Union sociale des SCOP et des SCIC, chèques cadeaux ou vacances, formations collectives, etc.

Certaines CAE activent des aides juridiques et protègent aussi leurs membres en cas d'impayé, de litige avec un-e client-en ou encore d'accident du travail.

→ Bénéficier d'un accompagnement sur mesure

En CAE, nous ne sommes pas seul-es ! Si chaque CAE décline ses propres **modalités d'accompagnement**, elles sont tenues de soutenir leurs membres dans le développement de leur activité entrepreneuriale. Suivis individuels, ateliers de pair à pair ou encore formations collectives sont ainsi accessibles aux membres des CAE, que ce soit "à la carte" ou de manière plus systématique.

→ S'appuyer sur le collectif en cas de difficulté

Quel que soit le type de difficulté rencontré, l'entrepreneur-e en CAE peut mobiliser, de manière formelle ou informelle, des **ressources au sein du collectif** pour trouver de l'écoute et de l'entraide, et éventuellement chercher des solutions qui profitent ensuite à l'ensemble du groupe.

J'ai été indépendant seul, en micro-entreprise, et le sentiment de solitude était vraiment difficile. L'entrepreneuriat dans une coopérative c'est énorme parce qu'humainement on a l'impression d'être dans une tribu, on est dans un collectif. En plus j'ai la chance de contribuer au fonctionnement de ma coopérative et donc je me sens vraiment partie prenante.

—
Christophe, médiateur du numérique au sein d'une CAE



La CAE pour redonner du sens à son travail

Aujourd'hui nous sommes nombreux·ses à vouloir exercer une **activité en accord avec nos valeurs et nos aspirations** afin de contribuer à un monde plus durable et à une société plus juste... tout en préservant notre santé mentale et physique. Les CAE peuvent être un cadre propice pour réaliser ce souhait !

→ S'inscrire pleinement dans l'ESS et les transitions

Fortes de leurs pratiques de coopération, les CAE des Hauts-de-France innovent chaque jour pour **bâtir localement** une économie solidaire et **résiliente** face aux enjeux environnementaux et aux mutations du travail.

En fonction de sa sensibilité, chaque entrepreneur·e en CAE peut intégrer des paramètres éthiques, durables et/ou responsables aux services qu'il ou elle propose.

Lieux des **nouveaux métiers** ainsi que des **nouvelles façons d'exercer** les métiers, les CAE sont les fers de lance des **transitions** actuelles.

→ Travailler "à sa manière"

En laissant à chacun·e la **liberté de son rythme** et de son organisation, le cadre des CAE peut permettre de créer un **cadre adapté** à ses besoins et à son fonctionnement personnel.

Dans les CAE, il n'y a pas de fonctionnement pyramidal : **l'horizontalité** et **l'auto-responsabilisation** sont privilégiées. De nouvelles manières de collaborer se construisent chaque jour afin de favoriser la **qualité de vie au travail**.

Je suis fier de cette nouvelle forme de travail et de ce statut d'entrepreneur salarié associé qui sort des cadres habituels. La CAE répond à une réelle problématique du monde actuel, ou en tous cas de la société française : ce besoin d'être acteur à son échelle, d'être cohérent avec ses valeurs.

—

Guillaume, facilitateur au sein d'une CAE

Les CAE pour coopérer

Au sein d'une CAE, l'entraide mais aussi l'alliance commerciale avec d'autres entrepreneur-es pour construire une offre ou une "**marque collective**" est facilitée. Avec un seul et même statut, il est possible de travailler en co-traitance ou en sous-traitance avec d'autres membres de CAE.

→ Bénéficier de l'expérience de ses pairs

En favorisant des **temps de rencontre** formels ou informels, les CAE permettent aux entrepreneur-es d'échanger sur leur actualité, leurs pratiques, leurs tarifs, leurs réalités. Autant d'occasions pour favoriser le développement de savoir-faire entrepreneuriaux, de nouvelles visions ou de nouvelles compétences !

→ Développer simplement les collaborations

De manière ponctuelle ou durable, il est très facile de s'associer avec un autre entrepreneur-e pour proposer une offre ou répondre à une commande particulière. Qu'elles soient liées à des affinités ou des opportunités particulières, ces **coopérations internes** permettent des **synergies**, renforcent des **complémentarités** et permettent d'élargir le champ des possibles et l'ampleur des missions contractées.

Suite à la rencontre avec une autre professionnelle au sein de ma CAE, on s'est aperçues qu'en croisant nos compétences on pouvait développer une nouvelle offre qui correspond à un besoin actuel des entreprises de notre territoire. Cette activité, à laquelle je n'avais pas pensé au démarrage, me semble finalement plus porteuse que celle que je menais seule !

—

Mélanie, rédactrice au sein d'une CAE

→ Créer des « marques collectives »

Lorsque plusieurs personnes constatent l'envie de développer une **activité commune** (ou un pan de leur activité), il est possible d'acter la création d'une entité comptable collective au sein de la CAE. Pas la peine de créer une nouvelle entreprise, la **marque** peut exister au sein de la CAE sans autre formalité particulière. Si, pour une raison ou une autre, la coopération prend fin, chaque entrepreneur peut continuer à développer d'autres activités au sein de la CAE.

Avec la coopérative, j'ai découvert quelque chose qui me touche dans mon fonctionnement, dans mon envie de faire avec d'autres, d'être dans la collaboration, de pouvoir moi-même apporter des choses. C'est chaleureux pour moi d'évoluer dans un environnement où d'autres personnes partagent cette envie de coopérer.

—
Nathalie, coach et formatrice au sein d'une CAE



Les CAE pour entreprendre pas à pas

Les CAE proposent des contrats évolutifs qui accompagnent avec souplesse les différentes étapes de la création d'activité, de la phase test à la consolidation.

Au sein des CAE, il est possible de construire son activité **pas à pas**, en bénéficiant d'un **accompagnement agile** tout en limitant les risques à chaque étape du processus entrepreneurial.

→ Étape 1 : tester son activité avec le CAPE

Au démarrage, le **CAPE** (contrat d'appui au projet d'entreprise) permet une **phase de test** et d'ajustement de l'activité proposée. **Cumulable** avec toute autre situation sociale et source de revenus (salarial, chômage, études, retraite...), le contrat CAPE permet tout de suite de facturer des prestations réelles, de déclarer des frais professionnels et de constituer une trésorerie.

→ Étape 2 : Développer son activité avec le CDI ou le CÉSA

Une fois que l'activité est considérée comme viable, l'entrepreneur-e peut décider de passer à l'étape suivante avec un CDI ou un **CESA** (contrat d'entrepreneur-e salarié-e associé-e, également à durée non-déterminée). En fonction de son chiffre d'affaires et de ses choix de gestion, l'entrepreneur-e fixe lui-même son **salaire** chaque mois et paie aussi, comme tout employeur-se, ses **cotisations** sociales et patronales. Il contribue également à la pérennité de sa CAE via un pourcentage prélevé sur son chiffre d'affaires : c'est la **contribution coopérative**. Il continue à bénéficier de l'accompagnement sur mesure et des différents services de la CAE.

→ Étape 3 : Ancrer son activité en devenant associé-e

Au plus tard **3 ans** après leur intégration dans une CAE, les entrepreneur-es deviennent automatiquement **associé-es de leur coopérative**. Ils et elles deviennent alors pleinement partie prenante du mode de fonctionnement coopératif, selon le principe de la gouvernance démocratique (1 personne = 1 voix). En prenant une **part sociale** dans la coopérative, les associé-es renforcent son capital et contribuent à la santé financière de cet **outil commun**.

Les CAE pour entreprendre en toute agilité

En plus du bénéfice évident de combiner liberté de l'entrepreneuriat et sécurité du salariat, les CAE apportent plusieurs **avantages très concrets** pour qui démarre une activité.

→ Commencer à travailler tout de suite

En vous offrant dès votre arrivée un statut, un cadre, un numéro Siret et une assurance, la CAE peut vous permettre d'éviter vos premiers devis et de **réaliser vos premières prestations** dès que vous vous sentez prêt-e.

→ Tester son activité « grandeur nature »

En CAE, le test de votre activité se fait rapidement “dans le réel”, sans parcours de maturation pré-établi : votre service se construit par le “faire”, pas nécessairement via un “business plan”.

→ Déléguer “la paperasse” pour se concentrer sur son cœur de métier

Si le démarchage et la facturation incombent à l'entrepreneur-e, les déclarations à l'URSSAF et les démarches concernant la TVA sont gérées directement par **l'équipe support** de la CAE. Grâce à ce service mutualisé, l'entrepreneur-e gagne du temps et allège considérablement sa **charge mentale** : il peut se consacrer pleinement à ses savoir-faire et au développement de son activité.

→ Combiner plusieurs activités

En CAE, il est possible de vendre **différents types de prestations** via un statut unique (dès lors que l'activité est couverte par l'assurance collective). Les personnes exerçant plusieurs métiers, qu'ils soient complémentaires ou très différenciés, n'ont pas besoin de cumuler plusieurs statuts et comptabilités.

Il est aussi possible de cumuler le statut d'entrepreneur-e en CAE avec d'autres statuts de travail (salariat, vacation, micro-entreprise, intermittence, retraite, etc.)

Cela peut permettre aux personnes ayant un **profil pluriel** (parfois appelé-es slasheur-ses) de **s'épanouir** professionnellement sans avoir à privilégier un domaine plutôt qu'un autre.

→ Mutualiser des logiciels et des outils de travail

Logiciels payants, outils de gestion, matériel informatique ou audiovisuel, abonnements divers ou encore espaces de travail et documentation peuvent être **mutualisés** au sein des

coopératives. Cela permet aux entrepreneur-es de bénéficier de diverses facilités dès le démarrage de leur activité, sans investissement personnel.

Pour moi la CAE a d'abord été un choix pragmatique : j'avais tout de suite un Siret, une assurance, un compte bancaire, un agrément : je pouvais tester mon idée dès le lendemain !

—
Vincent, laveur de vitres à vélo et consultant au sein d'une CAE

→ Bénéficiaire de certifications et agréments collectifs

Les entrepreneur-es qui inscrivent leurs activités dans une CAE peuvent faire valoir les **certifications et agréments** que celle-ci obtient au nom du collectif. Par exemple, de nombreuses CAE sont reconnues comme organismes de formation et bénéficient de la certification **Qualiopi** pour tous leurs membres, à condition qu'ils respectent les critères de qualité. De même, dans le bâtiment ou le service à la personne, les **garanties** et certifications sont mobilisables par l'ensemble des membres de la coopérative.

La CAE me permet de combiner des prestations qui paient correctement dans mon métier d'origine - ingénieur audiovisuel - avec les deux métiers-passions que je développe depuis quelques années : la musique live et le tatouage. Je fais aussi un peu de livraison à vélo pour le plaisir d'être dehors et de participer à la vie d'un collectif dans lequel je me sens bien. L'ensemble me permet de trouver un équilibre, sans trop compromettre la stabilité financière de ma famille.

—
Tristan, multi-entrepreneur au sein d'un CAE

5 - Parcours d'entrepreneur·es

Tiphaine Fatou - Les Herbes folles

Ateliers mobiles éco-responsables, 35 ans, habitante de Fleurbaix

2013-2018
médiation culturelle

Après des études d'Arts et de Photographie, Tiphaine est embauchée par l'association *Cultures du cœur* où elle anime des ateliers de médiation artistique.

2018 **Le déclic entrepreneurial**

À titre personnel, Tiphaine est de plus en plus investie dans les questions environnementales, modifiant ses habitudes alimentaires et de consommation. Elle entame un bilan de compétences et réalise qu'elle peut créer une activité entrepreneuriale en lien avec les sujets qui la passionnent : le végétal et le zéro déchet.

Elle suit alors diverses formations sur ces thématiques et se rapproche de l'association *Little Big Women* qui accompagne les femmes entrepreneures.



2019 **Lancement des Herbes Folles**

Tiphaine décide de tester son activité au sein de la CAE Grands Ensemble.

Son offre d'ateliers (alimentation durable, fabrication de produits "au naturel", loisirs créatifs biodégradables) touche rapidement le public, notamment au sein des collectivités.

Pour aller dans les zones rurales de manière autonome, Tiphaine investit alors dans un camion aménagé roulant au Biogaz.

Pour cet achat, elle monte une EURL sur les conseils de son comptable.



2020

Crise du Covid

Du jour au lendemain, tous les ateliers des Herbes Folles sont annulés. Alors qu'il n'y a plus d'entrées d'argent, les charges, notamment celles liées au camion, continuent de peser. Peu à peu, Tiphaine se retrouve "lessivée moralement et financièrement". Malgré une reprise certaine des ateliers après les confinements, il devient trop difficile de redresser la barre.

2022

Liquidation de l'EURL

En Juillet 2022, Tiphaine doit prendre la décision de se séparer du camion et d'ouvrir une procédure de liquidation, actuellement toujours en cours. Un véritable "crève-coeur", mais Tiphaine est dans l'impasse.

2023

En cours de transition

Malgré la liquidation en cours, les ateliers de Tiphaine continuent de susciter l'intérêt : elle a des clients et de plus en plus de contrats à honorer.

Elle cherche alors un nouveau statut et se tourne à nouveau vers les CAE qui lui semblent raccord avec ses valeurs écologiques et coopératives, profondément inscrites dans l'ESS. Hélas, la liquidation en cours l'empêche juridiquement de rejoindre une coopérative. Une solution temporaire de portage salarial plus classique est trouvée.

2024

Un nouveau départ ?

Toujours portée par son envie de "sensibiliser aux pratiques respectueuses de l'environnement", Tiphaine a récemment rencontré une autre entrepreneure, Claire Cappon, avec qui des projets communs émergent. Dès que la liquidation de son EURL sera effective, Tiphaine espère pouvoir rejoindre une CAE du réseau *Hauts les Coop !* dans laquelle poursuivre ses activités et vivre cette nouvelle coopération.

À suivre !



Nicolas Devaux / L'Échappée / CAE Tilt!

Mécanique vélo itinérante, services et conseil en cyclo-logistique, 44 ans, habitant de Dunkerque

Avant 2018 Ingénieur informatique

Avant, Nicolas travaillait dans le développement d'applications informatiques.

Pendant 17 ans, il a œuvré dans « l'économie classique », ce qui a « pas mal abîmé » son rapport au travail. Face à un management qui ne lui convenait pas et le sentiment d'une perte de sens, il se disait souvent : « Quand je serai grand, je ferai autre chose ! ».

Mais les choses ont pris du temps à mûrir...

2019 Licenciement et création d'activité

En 2019 enfin c'est le déclic : « Puisque j'ai l'impression de ne pas trouver ma place dans le monde du travail, autant créer mon propre emploi ! ». De plus, l'entreprise qui emploie Nicolas rencontre des difficultés conduisant à son licenciement économique, ce qui accélère les choses.

Pratiquant le vélo quotidiennement depuis plus de 15 ans, Nicolas s'intéresse au potentiel de la cyclo-mobilité, alors sous-estimé. Quand il décide de se lancer à son compte, c'est tout naturellement qu'il choisit de devenir réparateur de vélo itinérant. Il s'engage aussi dans l'association réunissant les entrepreneur-es à vélo au niveau régional et national : « Les boîtes à vélo ».



2019 Formation et choix de son statut

Nicolas se forme à la cyclo-mécanique tout en suivant un parcours classique de formation à l'entrepreneuriat via une BGE. Personne ne lui parle alors des CAE, mais il rencontre en parallèle les fondateurs de Tilt ! qui souhaitent créer une CAE spécialisée dans les métiers de la transition et l'invitent à leur première réunion d'information.

2019

Premier entrepreneur chez TILT !

Après quelques hésitations, Nicolas choisit de tester son activité via la CAE, plutôt par intuition : *“Je n’y connaissais rien en coopérative, je ne savais pas où ça allait me mener, mais j’avais envie d’explorer de nouvelles choses, d’aller vers l’inconnu.”* Nicolas sera le premier à signer un contrat CAPE avec cette CAE émergente, bénéficiant d’un accompagnement *“très personnalisé”*.

2020-2021

Développement de son activité



Une fois en contrat CAPE avec Tilt, Nicolas commence à développer son activité de cyclo-mécanique itinérante. Bénéficiant de la prime forfait vélo mise en place par le gouvernement après le Covid, l’activité démarre très fort ! Nicolas confie : *« c’était vraiment inespéré de pouvoir démarrer comme ça ! Ça m’a permis de valider que je me plaisais à faire ça. »*

Évoluant d’une clientèle de particuliers vers des clients professionnels lui confiant l’entretien de flottes de vélos, le chiffre d’affaires de Nicolas se stabilise dès la deuxième année d’activité, lui permettant de passer en contrat CESA.

À partir de 2023

Coopérations internes et diversification des activités

Au sein de la coopérative, Nicolas rencontre d’autres passionné-es de vélo. De nouvelles idées d’activités naissent : une activité de conseil spécialisée en mobilité d’entreprise, puis des activités de cyclo-logistique comme la collecte de déchets et la livraison. *“C’est un des gros avantages de la CAE : j’ai une seule structure pour toutes mes activités : certaines restent solo, d’autres sont des marques collectives”*.



2023

Président de la CAE



Nicolas raconte : « Notre gouvernance est collective et on a un directeur, mais il fallait un président du fait des statuts de notre CAE. Dans la logique coopérative, c'était tout à fait légitime que ce soit un ou une entrepreneur-e, et comme j'étais le plus ancien et que je me suis toujours intéressé à ce qu'il se passait dans la CAE : ça s'est fait naturellement ». De cette place, Nicolas aspire à consolider la CAE et faire connaître le modèle de l'entrepreneuriat coopératif, injustement méconnu.

Et demain ?

Autour de la marque collective de cyclo-logistique, la création d'une SCOP est en cours de réflexion... Elle pourrait coexister avec le maintien des autres activités de Nicolas en CAE. « *Quoi qu'il arrive, j'aspire à rester dans cette économie de la coopération car ces projets sont vraiment collectifs. Je me retrouve dans la gouvernance horizontale et je prends plaisir à travailler avec d'autres gens. Aujourd'hui j'ai trouvé une place qui me convient... pourvu que ça dure !* ».

À suivre !





Contact Presse

Patricia Gombert

CAE On est bien là - Bien fait pour ta Com

06.08.98.28.59

